



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une convention pour fédérer et soutenir durablement l'agriculture biologique du canton

Le Département des finances et de l'agriculture a signé ce jour avec l'association Bio Vaud une convention portant sur le soutien financier alloué à la coordination et à la réalisation des activités de promotion, de recherche et de développement pour l'agriculture biologique vaudoise. Sans entamer les moyens consacrés à l'agriculture raisonnée, la subvention octroyée augmente sensiblement et pérennise l'aide du canton au secteur bio, à hauteur maximum de 800'000 francs par année sur une durée renouvelable de cinq ans. Cet engagement a pour but de créer des synergies parmi les différents partenaires et de développer une cohérence d'ensemble. Elle permettra de mettre en pratique des solutions innovantes visant à concilier production nutritive et préservation des ressources naturelles, et d'établir des réseaux promotionnels destinés à valoriser la production labellisée Bio Suisse en constante progression.

Depuis 1996, la surface des terres consacrées à l'agriculture biologique dans le canton de Vaud est passée de 767 à 11'900 hectares en 2020. La part des surfaces exploitées en bio a progressé ainsi de 0,7% à 11% de la surface agricole utile, offrant encore de bonnes opportunités de progression.

L'Etat de Vaud a toujours soutenu activement l'agriculture biologique, notamment au travers des programmes de (re)conversion au bio. Différentes conventions ponctuelles ont amené des financements partiels dans ce domaine ces dernières années.

Projet global et durable

Au terme d'une large réflexion conduite par le département en charge de l'agriculture et sa direction générale (DGAV), un projet de subventionnement global et durable prévoit de confier à l'association Bio Vaud la gestion administrative et la coordination des activités de promotion et de recherche appliquée réalisées par les différents acteurs de l'agriculture biologique du canton.

Ce projet s'inscrit d'une part dans le cadre du Programme de législature du Conseil d'Etat, dont l'une des mesures prioritaires vise à développer l'autonomie et la diversification de la production agricole, et d'autre part en pleine cohérence avec le volet agricole du Plan climat cantonal, qui encourage les différentes pratiques de

production respectueuses de l'environnement, dont l'agriculture biologique est emblématique.

La loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) prévoit que le département assure la recherche appliquée dans le canton, en complément des programmes fédéraux, précisant que cette tâche peut être déléguée. Le soutien financier qui en découle trouve également ses bases juridiques dans la législation sur la promotion de l'économie agricole.

Partenariat multiple inédit

Bénéficiaire directe de la convention parafée ce jour au centre de formation Agrilogie de Marcelin, l'association BioVaud a été créée en 2009 et réunit aujourd'hui 430 productrices et producteurs bio dans le canton. Ses objectifs sont entre autres de promouvoir l'agriculture biologique, de transférer les connaissances entre ses membres, de soutenir les projets pilotes dans les exploitations et d'assister la recherche et le développement au sein des entités spécialisées.

Au côté de Bio Vaud dans ce partenariat inédit, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) créée en 1973 à Frick (AG) est l'instance de référence en matière de recherche pour l'agriculture biologique en Europe et dans le monde. Son département de Suisse romande mis en place en 2016 à Lausanne se distingue par ses activités de recherche on-farm et de transfert des connaissances.

La coopérative agricole ProGana, pionnière en Suisse romande, compte 167 membres actifs dans la commercialisation des produits de l'agriculture biologique. Basée sur le site de Grange-Verney à Moudon, elle se consacre aussi à la diversification et à la transformation des produits suisses certifiés bio.

Enfin, le Groupe indépendant recherche, expertise bio (GIREB) est une association de quatre exploitations en agriculture biologique, créée en 2019 dans le but d'expérimenter sur leurs parcelles et celles d'autres domaines vaudois une agriculture conservatrice de régénération avec un minimum d'intervention sur la structure des sols tout en maintenant la productivité.

La présente convention concerne tous les secteurs de l'agriculture biologique: grandes cultures, production animale, estivage, cultures spéciales (viticulture), arboriculture fruitière et cultures maraîchères, à l'exclusion notable des tâches de vulgarisation qui sont déjà conventionnées auprès d'autres partenaires, dont la société Proconseil, l'Office Technique Maraîcher et l'Union Fruitière Lémanique.

L'aide financière est consacrée en priorité à la mise en œuvre de méthodes ou de solutions innovantes à l'échelle suisse ou vaudoise, comme l'identification de variétés résistantes et adaptées à l'évolution des conditions climatiques ou la mise en place de techniques culturales permettant une meilleure préservation de la fertilité des sols et du taux d'humus. Le soutien est destiné également à la promotion des produits issus de l'agriculture biologique, à travers diverses actions telles que la foire BioAgri réunissant plus de 15'000 visiteurs.

Vision commune sur la durée

Au-delà du subventionnement des activités de promotion, recherche et

développement, la convention a pour objet de renforcer les synergies entre les différents partenaires, de développer une cohérence d'ensemble et une vision commune sur la durée. Pour l'Etat, il s'agit en outre de privilégier un seul interlocuteur pour plus d'efficacité. Les montants maximums alloués à Bio Vaud sont de l'ordre de 800'000 francs par année pour un total maximum de 4,2 millions jusqu'en 2027. La convention est renouvelable pour une durée de cinq ans.

Augmentation des moyens alloués

Les montants subventionnés ont été augmentés afin de couvrir les besoins nouveaux. Ils sont conditionnés toutefois par l'atteinte d'objectifs tant quantitatifs que qualitatifs fixés avec la DGAV dans le cadre d'un programme annuel d'activité, et vérifiés au moyen d'un rapport annuel.

La conseillère d'Etat Valérie Dittli en charge de l'agriculture cantonale a commenté cette démarche: « nous souhaitons par cette convention encourager les pratiques agricoles permettant de concilier l'agriculture productrice et nutritive avec la préservation des ressources naturelles. BioVaud constitue un des acteurs clés de l'agriculture biologique vaudoise, et nous comptons sur cette institution pour fédérer les différents acteurs du canton. »

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 février 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DADN, Valérie Dittli, conseillère d'Etat

DADN, Frédéric Brand, directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières,
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Matthieu Glauser, président, Bio Vaud

TÉLÉCHARGEMENT(S)